



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier							
	C-10 : Commerces et services r�gionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux	●					
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
		A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage						
		A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole						
		A-3 : Activit� para-agricole						
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS		(1)					
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e		●				
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)		7,3				
		Profondeur minimale (m)		7,3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)						
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale		1				
		Hauteur en �tage(s) maximale		2				
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)		60				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)		30				
	MARGES	Avant minimale (m)		8				
		Lat�rale minimale (m)		4				
Lat�rales totales minimales (m)			8					
Arri�re minimale (m)			8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●	●					
NOTES							AMENDEMENTS	
(1) �difice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en g�n�ral							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03
							1103-36	2015-10-14



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et t��ble champ��tre								
		C-4.2 : Autres types d'h��bergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres ��tablissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles ��rotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v��hicules)								
		C-5.4 : Vente et location de v��hicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de v��hicules automobiles usag��s								
		C-5.6 : Garages sp��cialis��s dans l'entretien de v��hicules								
		C-5.7 : Ateliers de d��bosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de v��hicules r��cr��atifs								
		C-5.10 : Cimet��re et recyclage de pi��ces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activit��s r��cr��atives d'int��rieur								
		C-6.2 : Activit��s r��cr��atives d'ext��rieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p��trolier								
		C-10 : Commerces et services r��gionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l��g��res							
			I-2 : Commerces de gros et industries �� contraintes mod��r��es							
			I-3 : Commerces de gros et industries �� contraintes ��lev��es							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : A��roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r��cr��atifs et observation de la nature	●							
		P-1.2 : Parcs de d��tente et terrains de jeux	●							
		P-1.3 : Terrains de sports	●							
		P-2 : ��quipements publics et institutionnels locaux		●						
		P-3 : ��quipements publics et institutionnels r��gionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	AGRICULTURE	P-5 : D��p��t �� neige us��e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat��riaux secs								
		A-1 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole sans ��levage								
		A-2 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole								
		A-3 : Activit�� para-agricole								
	USAGES SP��CIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SP��CIFIQUEMENT EXCLUS		(1)							
NORMES										
NORMES SP��CIFIQUES	STRUCTURE	Isol��e		●						
		Jumel��e								
		Contigu��								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)		7,3						
		Profondeur minimale (m)		7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m��)								
		Superficie de planchers maximale par ��tablissement commercial (m��)								
		Superficie de plancher maximale par b��timent (m��)								
		Hauteur en ��tage(s) minimale		1						
		Hauteur en ��tage(s) maximale		2						
		Hauteur en m��tres minimale								
	Hauteur en m��tres maximale									
	DENSIT��	Rapport planchers/terrain maximal (%)		60						
		Rapport b��ti/terrain minimal (%)								
		Rapport b��ti/terrain maximal (%)		30						
	MARGES	Avant minimale (m)		8						
		Lat��rale minimale (m)		4						
Lat��rales totales minimales (m)			8							
Arri��re minimale (m)			8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m��)									
DIVERS										
Aqueduc et ��gout sanitaire (art. 247)		●	●							
NOTES								AMENDEMENTS		
(1) ��difice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en g��n��ral								No. R��gl.	Date	
								1103-35	2015-07-03	
								1103-36	2015-10-14	



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature								
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux	●							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures									
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	2							
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30							
	MARGES	Avant minimale (m)	8							
		Latérale minimale (m)	4							
Latérales totales minimales (m)		8								
Arrière minimale (m)		8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m²)									
DIVERS										
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●								
Normes spécifiques à certaines zones des conservation (art. 269)		●								
P.I.I.A		●								
NOTES								AMENDEMENTS		
								No. Régl.	Date	
								1103-35	2015-07-03	



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux		●				
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)					
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée		●				
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)		7,3				
		Profondeur minimale (m)		7,3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale		1				
		Hauteur en étage(s) maximale		2				
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)		100				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)		50				
MARGES	Avant minimale (m)		8					
	Latérale minimale (m)		4					
	Latérales totales minimales (m)		8					
	Arrière minimale (m)		8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●	●					
NOTES							AMENDEMENTS	
(1) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général							No. Régl.	Date
							1103-36	2015-10-14



CLASSES D'USAGES PERMISES

NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée		●				
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)		7,3				
		Profondeur minimale (m)		7,3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		(1)				
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		(1)				
		Hauteur en étage(s) minimale		1				
		Hauteur en étage(s) maximale		2				
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
MARGES	Avant minimale (m)		15					
	Latérale minimale (m)		12					
	Latérales totales minimales (m)		24					
	Arrière minimale (m)		8					

[illegible]

NOTES		AMENDEMENTS	
(1)	Dispositions particulières applicables aux usages C1 à C10 (art. 314)	No. R�gl.	Date
(2)	Installations d'int�r�t m�tropolitain, telles que d�finies � l'article 43 du pr�sent r�glement	1103-35	2015-07-03
(3)	�difice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en g�n�ral	1103-36	2015-10-14



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORM

DIVERS

11

(1) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général

No. Règl.	Date
1103-36	2015-10-14



CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et t��ble champ��tre						
		C-4.2 : Autres types d'h��bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres ��tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles ��rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v��hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v��hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v��hicules automobiles usag��s						
		C-5.6 : Garages sp��cialis��s dans l'entretien de v��hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d��bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v��hicules r��cr��atifs						
		C-5.10 : Cimet��re et recyclage de pi��ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit��s r��cr��atives d'int��rieur						
		C-6.2 : Activit��s r��cr��atives d'ext��rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit p��trolier							
	C-10 : Commerces et services r��gionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l��g��res						
		I-2 : Commerces de gros et industries �� contraintes mod��r��es						
		I-3 : Commerces de gros et industries �� contraintes ��lev��es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A��roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r��cr��atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d��tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : ��quipements publics et institutionnels locaux		●				
		P-3 : ��quipements publics et institutionnels r��gionaux		●				
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : D��p��t �� neige us��e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat��riaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole sans ��levage							
	A-2 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole							
	A-3 : Activit�� para-agricole							
USAGES SP��CIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SP��CIFIQUEMENT EXCLUS			(1) (2)					
NORMES								
NORMES SP��CIFIQUES	STRUCTURE	Isol��e	●	●				
		Jumel��e						
		Contigu��						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3	7,3				
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m��)						
		Superficie de planchers maximale par ��tablissement commercial (m��)						
		Superficie de plancher maximale par b��timent (m��)						
		Hauteur en ��tage(s) minimale	1	1				
		Hauteur en ��tage(s) maximale	3	3				
		Hauteur en m��tres minimale						
	Hauteur en m��tres maximale							
	DENSIT��	Rapport planchers/terrain maximal (%)	150	150				
		Rapport b��ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b��ti/terrain maximal (%)	50	50				
	MARGES	Avant minimale (m)	8	8				
		Lat��rale minimale (m)	4	4				
Lat��rales totales minimales (m)		8	8					
Arri��re minimale (m)		8	8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m��)							
DIVERS								
Aqueduc et ��gout (art. 247)		●	●					
NOTES							AMENDEMENTS	
(1) Installations d'int��r��t m��tropolitain, telles que d��finies �� l'article 43 du pr��sent r��glement (2) ��difice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en g��n��ral							No. R��gl.	Date
							1103-35	2015-07-03
							1103-36	2015-10-14



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux		●				
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux		●				
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS		(1) (2)					
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e		●				
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)						
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale		1				
		Hauteur en �tage(s) maximale		3				
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)		150				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)		50				
	MARGES	Avant minimale (m)		8				
		Lat�rale minimale (m)		4				
Lat�rales totales minimales (m)			8					
Arri�re minimale (m)			8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout (art. 247)		●	●					
NOTES							AMENDEMENTS	
(1) Installations d'int�r�t m�tropolitain, telles que d�finies � l'article 43 du pr�sent r�glement							No. R�gl.	Date
(2) �difice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en g�n�ral							1103-35	2015-07-03
							1103-36	2015-10-14



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier							
	C-10 : Commerces et services r�gionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux		●				
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS		(1)					
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e		●				
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)						
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale		1				
		Hauteur en �tage(s) maximale		3				
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)		150				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)		50				
	MARGES	Avant minimale (m)		8				
		Lat�rale minimale (m)		4				
Lat�rales totales minimales (m)			8					
Arri�re minimale (m)			8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●	●					
NOTES							AMENDEMENTS	
(1) �difice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en g�n�ral							No. R�gl.	Date
							1103-36	2015-10-14



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORMES SPÉCIFIQUES

DIVERS

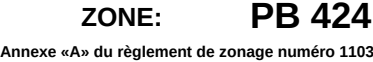
DIV

Agu

NOTES

(1) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général

No. Règl.	Date
1103-35	2015-07-03
1103-36	2015-10-14



CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
P-1.3 : Terrains de sports		●							
P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux			●						
P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux									
P-4 : Infrastructures publiques majeures									
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)						
NORMES									
RE	Isolée		●	●					

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée		●	●			
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1				
		Hauteur en étage(s) maximale	3	2				
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	150	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	50	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	8	6				
		Latérale minimale (m)	4	1,2				
Latérales totales minimales (m)		8	3,2					
Arrière minimale (m)		8	8					

	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m ²)						

Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	●	●	●				
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	●	●	●				
P.I.I.A.	●	●	●				

(1) Service d'aide aux devoirs (2) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général	No. Règl.	Date
	1103-35	2015-07-03
	1103-36	2015-10-14



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●							
		P-1.3 : Terrains de sports	●							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux		●						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée		●						
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale		1						
		Hauteur en étage(s) maximale		3						
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)		150						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)		50						
	MARGES	Avant minimale (m)		8						
		Latérale minimale (m)		4						
		Latérales totales minimales (m)		8						
Arrière minimale (m)			8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
DIVERS										
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●	●							
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●	●							
NOTES								AMENDEMENTS		
								No. Régl.	Date	
								1103-35	2015-07-03	

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature								
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux	■							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)							
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	1							
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	20							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	20							
	MARGES	Avant minimale (m)	8							
		Latérale minimale (m)	4							
Latérales totales minimales (m)		8								
Arrière minimale (m)		8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m²)									
DIVERS										
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général							1103-0	2006-09-12		
							1103-36	2015-10-14		
							1103-58 *	2020-05-13		



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux		●				
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS		(1)					
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e		●				
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)						
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale		1				
		Hauteur en �tage(s) maximale		3				
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)		150				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)		50				
	MARGES	Avant minimale (m)		8				
		Lat�rale minimale (m)		4				
Lat�rales totales minimales (m)			8					
Arri�re minimale (m)			8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout (art. 247)		●	●					
NOTES							AMENDEMENTS	
(1) �difice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en g�n�ral							No. R�gl.	Date
							1103-36	2015-10-14



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et t��ble champ��tre								
		C-4.2 : Autres types d'h��bergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres ��tablissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles ��rotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v��hicules)								
		C-5.4 : Vente et location de v��hicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de v��hicules automobiles usag��s								
		C-5.6 : Garages sp��cialis��s dans l'entretien de v��hicules								
		C-5.7 : Ateliers de d��bosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de v��hicules r��cr��atifs								
		C-5.10 : Cimet��re et recyclage de pi��ces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activit��s r��cr��atives d'int��rieur								
		C-6.2 : Activit��s r��cr��atives d'ext��rieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p��trolier								
		C-10 : Commerces et services r��gionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l��g��res							
			I-2 : Commerces de gros et industries �� contraintes mod��r��es							
			I-3 : Commerces de gros et industries �� contraintes ��lev��es							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : A��roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r��cr��atifs et observation de la nature	●							
		P-1.2 : Parcs de d��tente et terrains de jeux	●							
		P-1.3 : Terrains de sports	●							
		P-2 : ��quipements publics et institutionnels locaux		●						
		P-3 : ��quipements publics et institutionnels r��gionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	AGRICULTURE	P-5 : D��p��t �� neige us��e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat��riaux secs								
		A-1 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole sans ��levage								
		A-2 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole								
		A-3 : Activit�� para-agricole								
	USAGES SP��CIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SP��CIFIQUEMENT EXCLUS		(1)							
NORMES										
NORMES SP��CIFIQUES	STRUCTURE	Isol��e								
		Jumel��e								
		Contigu��								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m��)								
		Superficie de planchers maximale par ��tablissement commercial (m��)								
		Superficie de plancher maximale par b��timent (m��)								
		Hauteur en ��tage(s) minimale								
		Hauteur en ��tage(s) maximale								
		Hauteur en m��tres minimale								
	Hauteur en m��tres maximale									
	DENSIT��	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport b��ti/terrain minimal (%)								
		Rapport b��ti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
Lat��rale minimale (m)										
Lat��rales totales minimales (m)										
Arri��re minimale (m)										
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m��)									
DIVERS										
Aqueduc et ��gout (art. 247)		●	●							
Normes sp��cifiques �� certaines zones de conservation (art. 269)		●	●							
P.I.I.A.		●	●							
NOTES								AMENDEMENTS		
(1) ��difice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en g��n��ral								No. R��gl.	Date	
								1103-35	2015-07-03	
								1103-36	2015-10-14	